

## Conditions Générales (réf. CAST SA\_V1\_01.24)

Les présentes conditions générales ("**Conditions Générales**") s'appliquent à toute proposition commerciale de CAST S.A., Société Anonyme au capital de 7 333 916,80 Euros, dont le siège social est situé 3, Rue Marcel Allégot, 92190 Meudon, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 379 668 809 ("**CAST**"), acceptée par le Client désigné dans ladite proposition ("**Client**") dans laquelle elles sont référencées ("**Proposition**"), à moins ou jusqu'à ce qu'un contrat spécifique relatif aux logiciels et/ou services CAST décrits dans la Proposition soit signé. La signature de la Proposition par les deux Parties ou l'émission par le Client d'un bon de commande faisant référence à la Proposition vaut acceptation de la Proposition et des Conditions Générales par les deux Parties ("**Acceptation de la Proposition**").

Aux fins des Conditions Générales, CAST et le Client sont désignés individuellement par la/une "**Partie**" et collectivement par les "**Parties**" et "**Société Affiliée**" désigne et inclut toute entité qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec une Partie ; "contrôle" a le sens donné par l'article L.233-3 du Code de commerce.

Le Client reconnaît que les Conditions Générales constituent des spécifications contractuelles relatives aux logiciels et/ou services de CAST décrits dans la Proposition, qu'elles ont été portées à sa connaissance et que le Client a eu la possibilité d'en discuter avec CAST. Chaque Partie déclare avoir dûment informé l'autre Partie de l'ensemble des informations nécessaires et déterminantes de son consentement aux Conditions Générales.

Les Conditions Générales se composent des différentes parties suivantes :

- I. Conditions Générales applicables à tous les Logiciels et Services de CAST ;
- II. Conditions Générales de Souscription (CAST Highlight) ;
- III. Conditions Générales de Licence (CAST Imaging) ;
- IV. Conditions Générales des Services de CAST.

Seules les stipulations des parties correspondant à l'objet de la Proposition sont applicables.

### I. Conditions Générales applicables à tous les Logiciels et Services de CAST :

**1. Description des Logiciels et/ou Services de CAST.** Le(s) logiciel(s) de CAST pour lesquels le Client achète une souscription et/ou une licence et/ou les services de CAST qui seront fournis par CAST dans le cadre de la Proposition sont détaillés dans la Proposition ("**Logiciels et/ou Services de CAST**").

**2. Durée et résiliation.** La Proposition prend effet à la date d'Acceptation de la Proposition ou à toute autre date de début spécifiée dans la Proposition et se termine à la date de fin mentionnée dans la Proposition. Chaque Partie peut résilier la Proposition, sous réserve d'un préavis écrit de trente (30) jours envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement grave de l'autre Partie à ses obligations contractuelles, si la Partie défaillante n'a pas remédié à ce manquement dans le délai de trente (30) jours susvisé. L'expiration ou la résiliation de la Proposition ne met pas fin aux droits acquis par l'une ou l'autre Partie dans le cadre de la Proposition avant son expiration ou sa résiliation ou qui, de par leur nature, sont destinées à survivre à son expiration ou à sa résiliation, y compris notamment les stipulations relatives à la confidentialité, aux garanties, aux exclusions, aux droits de propriété intellectuelle, à la responsabilité ainsi que le présent paragraphe. La résiliation ne libère pas le Client de l'obligation de payer les sommes dues à CAST jusqu'à la date effective de résiliation.

**3. Prix, taxes et paiement.** Les prix (hors taxes et hors frais) des Logiciels et/ou Services de CAST et l'échéancier de facturation sont indiqués dans la Proposition. Le Client est responsable du paiement de toutes les taxes liées aux Logiciels et/ou Services de CAST au taux en vigueur au jour de la facturation. En cas de retenue à la source par un Etat sur les paiements dus à CAST et relatifs aux Logiciels et/ou Services de CAST, le Client notifiera CAST et lui remboursera le montant de cette retenue à première demande. Sauf mention contraire dans la Proposition, le paiement est dû dans les trente (30) jours suivant la date de facture. En cas de retard de paiement, CAST sera en droit d'appliquer des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal français ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour couvrir les frais de recouvrement dont le montant est fixé à quarante (40) euros conformément au décret n° 2012-1115.

**4. Confidentialité.** Chaque Partie peut avoir accès à des informations (sous quelque forme que ce soit) relatives à l'autre Partie et/ou à ses activités, qui sont identifiées par la Partie divulgatrice comme étant confidentielles ou raisonnablement considérées comme telles ("**Informations Confidentielles**"). La Partie destinataire accepte que les Informations Confidentielles ne peuvent être utilisées qu'aux fins énoncées dans la Proposition et s'engage à protéger les Informations Confidentielles de la même manière qu'elle protège ses propres informations confidentielles similaires, mais en aucun cas avec un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable. La Partie destinataire doit (i) limiter l'accès aux Informations Confidentielles de l'autre Partie à ses employés, aux employés de ses Sociétés Affiliées, à ses conseillers et à ses sous-traitants qui ont besoin d'en prendre connaissance pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Proposition (ci-après dénommés "**Représentants**") et (ii) veiller à ce que chaque Représentant auquel ces Informations Confidentielles sont divulguées soit lié par des obligations de confidentialité substantiellement similaires à celles définies aux présentes. La Partie destinataire sera responsable de la violation des obligations de confidentialité par ses Représentants. Aucune stipulation de la Proposition n'interdit ni ne limite l'utilisation par l'une ou l'autre Partie d'informations (i) dont elle avait déjà connaissance sans obligation de ne pas les divulguer, (ii) développées indépendamment par ou pour elle sans utiliser d'Informations Confidentielles, (iii) qu'elle a obtenues auprès d'un tiers qui, à la connaissance de la Partie destinataire, n'était pas tenu de ne pas les divulguer, ou (iv) qui sont tombées ou tombent dans le domaine public sans manquement aux obligations de la Proposition ou des Conditions Générales. Cette obligation de confidentialité reste applicable pendant une durée de trois (3) ans à compter de l'expiration ou de la résiliation de la Proposition. CAST se réserve le droit d'analyser les données analytiques générées par les Logiciels de CAST à des fins de développement de ses produits, d'amélioration et de recherche, à condition que ces données soient rendues anonymes et utilisées de manière strictement confidentielle.

**5. Responsabilité.** Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable des dommages indirects tels que la perte de bénéfices, l'atteinte à l'image, la perte d'investissements, la perte de fichiers et de données, la perte de gains ou d'économies. La responsabilité de chaque Partie au titre de la Proposition, pour quelque cause et sur quelque fondement que ce soit, est limitée globalement, toutes causes, tous sinistres et tous dommages confondus, au montant (hors taxes) des sommes payées par le Client à CAST, conformément à la Proposition, pour les Logiciels et/ou Services de CAST à l'origine de la responsabilité, au maximum pour la période de douze (12) mois précédant le fait générateur.

**6. Garantie d'éviction.** CAST (i) assurera la défense du Client contre toute action de tiers fondée sur le fait qu'un Logiciel de CAST et/ou un livrable spécifiquement créé par CAST pour le Client dans le cadre des Services de CAST ("**Livrable**") fournis au titre de la Proposition enfreignent les droits de propriété intellectuelle d'un tiers et (ii) payera l'ensemble des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge du Client sur ce fondement dans le cadre d'une décision de justice définitive (y compris les frais de justice raisonnables associés). Les stipulations ci-dessus sont soumises aux conditions expresses suivantes: (i) que le Client ait rapidement notifié à CAST par écrit l'existence d'une telle action et (ii) que CAST ait été en mesure d'assurer librement et à ses frais la défense de ses propres intérêts ainsi que ceux du Client et que, pour ce faire, ce dernier ait collaboré loyalement à ladite défense en fournissant, en temps utile, tous les éléments, informations et assistance raisonnablement nécessaires pour mener à bien une telle défense. Si un Logiciel de CAST et/ou un Livrable est, ou est susceptible d'être, considéré comme contrefaisant, CAST pourra, à ses frais et à son choix : (i) obtenir le droit pour le Client de continuer à l'utiliser, (ii) le remplacer ou le modifier pour le rendre non contrefaisant ou (iii) s'agissant d'un Logiciel : mettre fin à la licence ou la souscription concernée et rembourser au Client le prix payé pour celle-ci au *pro rata temporis* de sa durée d'utilisation et s'agissant d'un Livrable : rembourser au Client le prix pour les Services de CAST concernés en échange de la reprise du Livrable en cause. Les stipulations susmentionnées ne s'appliquent pas si la contrefaçon présumée résulte (i) de l'utilisation du Logiciel de CAST et/ou du Livrable non-conforme à la Proposition, aux Conditions Générales et/ou à sa documentation applicable, (ii) d'une modification du Logiciel de CAST et/ou du Livrable par le Client ou un tiers sans l'accord écrit préalable de CAST et/ou (iii) de la non-utilisation par le Client des corrections ou mises à jour du Logiciel de CAST et/ou du Livrable qui lui ont été fournies par CAST.

**7. Cession.** La Proposition ne peut pas être cédée ou transférée par une Partie sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie. Toutefois, le Client accepte par les présentes que CAST puisse céder ses droits et obligations au titre de la Proposition à l'une de ses Sociétés Affiliées. Une telle cession prendra effet dès qu'elle sera notifiée au Client par écrit.

**8. Force majeure.** A l'exception de l'obligation du Client de payer CAST conformément à la Proposition, aucune des Parties ne sera responsable d'un retard ou d'un défaut d'exécution d'une obligation au titre de la Proposition ou des Conditions Générales si le retard ou le défaut résulte d'un cas de force majeure, telle que définie conformément à l'article 1218 du Code civil et interprétée par la jurisprudence applicable. Chaque Partie notifiera à l'autre dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance la survenance d'un tel cas de force majeure.

**9. Stipulations générales.** La Proposition et les Conditions Générales énoncent l'intégralité de l'accord entre le Client et CAST en ce qui concerne l'objet de la Proposition et annulent et remplacent tous les accords antérieurs, qu'ils soient oraux ou écrits. Toute autre condition générale et/ou spécifique de l'une ou l'autre Partie est inapplicable et sera considérée comme nulle et sans effet, même si elle figure dans l'appel d'offres, sur un bon de commande ou sur une facture relative aux Logiciels et/ou Services de CAST. Toute renonciation ou modification d'une stipulation de la Proposition ou des Conditions Générales doit faire l'objet d'un document écrit signé par les Parties. En cas de contradiction entre les termes des différents documents énoncés ci-après, l'ordre de priorité décroissante suivant s'applique : (i) la Proposition, (ii) les Conditions Générales et (iii) le cas échéant, le bon de commande du Client. Si une ou plusieurs stipulations de la Proposition ou des Conditions Générales sont tenues pour non valides par une loi applicable ou déclarées telles par une décision de justice, les autres stipulations de la Proposition ou des Conditions Générales gardent toute leur force et leur portée.

**10. Droit applicable et juridiction.** La Proposition et les Conditions Générales sont régies par le droit français. EN CAS DE DIFFEREND CONCERNANT LA CONCLUSION, L'EXECUTION OU L'INTERPRETATION DE LA PROPOSITION OU DES CONDITIONS GENERALES, LES PARTIES COLLABORERONT DE BONNE FOI EN VUE DE RESOUDRE LE DIFFEREND EN INTERNE EN LE SOUMETTANT LE CAS ECHEANT A DES INTERLOCUTEURS DE NIVEAUX HIERARCHIQUES SUPERIEURS. A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE DANS UN DELAI DE TRENTE (30) JOURS SUIVANT LA NOTIFICATION DU DIFFEREND A L'AUTRE PARTIE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION, TOUTE RÉCLAMATION OU TOUT LITIGE DÉCOULANT DE LA PROPOSITION OU EN RELATION AVEC CELLE-CI SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

## II. Conditions Générales de Souscription (CAST Highlight) :

### 1. Droits concédés sur les Services CAST Highlight

**1.1 Définition des Services CAST Highlight :** Les "**Services CAST Highlight**" désignent la solution SaaS basée sur la technologie CAST Highlight permettant au Client d'effectuer une analyse rapide d'un portefeuille d'applications, décrite à la Section 5 ci-dessous. Les résultats de l'analyse du fonctionnement interne des applications du Client générés par les Services CAST Highlight ("**Données générées par CAST**") sont affichés sur un portail web ("**Portail**"). Le Client accepte expressément que le contenu et les fonctionnalités des Services CAST Highlight puissent être mis à jour ou modifiés par CAST à tout moment. Le Client est informé par e-mail de ces modifications.

**1.2 Souscription :** Sous réserve des stipulations des Conditions Générales et de l'Acceptation de la Proposition, CAST concède au Client un droit limité, non-exclusif et non-transférable d'accès et d'utilisation des Services CAST Highlight pendant la période prévue dans la Proposition, pour le nombre d'applications et l'édition indiqués dans la Proposition, afin d'obtenir les Données générées par CAST que le Client ne peut utiliser que pour ses besoins internes ("**Souscription**"). Le Client doit utiliser les Services CAST Highlight conformément à la Section 5 ci-dessous et reconnaît qu'à défaut, ils ne pourront pas être fournis. Le périmètre d'analyse objet de la Proposition ne peut pas être étendu artificiellement en faisant « tourner » les applications à analyser (une application en remplaçant une autre de façon à ce qu'au final le nombre d'applications analysées serait supérieur à ce qui a été convenu dans la Proposition).

**1.3 Support :** Pendant la durée de Souscription, CAST assure la prise en charge et le traitement des incidents et demandes relatifs aux Services CAST Highlight notifiés par le Client, du lundi au vendredi de 9h à 17h CET (hors jours fériés). Le Client doit notifier CAST par courriel à l'adresse suivante : [support@casthighlight.com](mailto:support@casthighlight.com) ou via le formulaire disponible à l'URL suivante: <https://help.castsoftware.com/hc/en-us/requests/new>. Les délais et conditions de prise en charge des incidents sont décrits à l'URL suivante : <https://doc.casthighlight.com/support-terms/>. CAST se réserve le droit d'amender ces conditions à tout moment. Le Client accepte de se conformer aux conditions de support telles que définies à l'URL ci-dessus applicables au moment de l'utilisation du support.

**1.4 Restrictions :** Le Client ne doit pas et ne doit pas permettre à un tiers de (i) modifier, copier ou reproduire de quelque manière que ce soit les Services CAST Highlight en tout ou en partie ; (ii) permettre l'accès aux Services CAST Highlight par le biais de liens Internet, de frames ou de miroirs de contenu (sauf par le biais du système intranet du Client ou du Client Final ou autrement pour ses besoins internes) ou tenter d'obtenir un accès non autorisé aux Services CAST Highlight ou à des systèmes ou réseaux apparentés ; (iii) traduire, modifier ou créer une œuvre dérivée de toute partie des Services CAST Highlight ou créer un service concurrent en utilisant les Services CAST Highlight ; (iv) vendre, revendre, louer, transférer, céder, distribuer ou exploiter commercialement de toute autre manière les Services CAST Highlight ou mettre à la disposition d'un tiers les Données générées par CAST, sauf dans les cas autorisés par les Conditions Générales ; (v) désassembler, décompiler, faire de l'ingénierie inverse ou tenter de toute autre manière de découvrir le code source ou les idées ou algorithmes sous-jacents incorporés dans les Services CAST Highlight ; (vi) entraver ou perturber les Services CAST Highlight ou les Données générées par CAST ou (vii) utiliser les Services CAST Highlight à des fins illégales. Le Client doit immédiatement notifier CAST s'il a connaissance d'une violation ou d'une menace de violation des stipulations de la présente Section 1.4.

## 2. Garanties et exclusions

**2.1 Garanties :** CAST garantit :

- qu'elle détient et continuera de détenir pendant la durée de Souscription : (i) tous les droits nécessaires pour fournir les Services CAST Highlight, y compris les droits et/ou licences sur tous les serveurs, plates-formes d'appareils électroniques, logiciels, matériels ou autres technologies utilisés par CAST dans le cadre des Services CAST Highlight ("**Technologies**"), (ii) le droit de conclure la Proposition et (iii) le droit de concéder des droits au Client conformément à la Proposition et aux Conditions Générales;
- que, lorsqu'elles sont utilisées conformément aux instructions et à la documentation fournies par CAST, les Technologies peuvent être utilisées dans le cadre de la Proposition sans violer ou enfreindre les droits d'un tiers, y compris les droits d'auteur, les brevets, les marques commerciales ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle d'un tiers;
- qu'elle met en œuvre tout moyen raisonnable pour protéger les Données générées par CAST et les informations collectées et extraites, soumises ou saisies par le Client ou par CAST pour le compte du Client ("**Données du Client**") et tout autre matériel du Client contre l'accès, la reproduction et l'utilisation non autorisés par un tiers, en maintenant un environnement d'hébergement sécurisé accessible uniquement aux utilisateurs autorisés, qui inclut notamment l'utilisation de procédures de connexion sécurisées, de connexions protégées par un cryptage de 256 bits et d'une identité vérifiée par une autorité tierce de confiance ; et
- qu'elle se conforme à toutes les lois et réglementations applicables à son activité.

**2.2 Exclusions :** CAST ne garantit pas :

- l'exactitude et la fiabilité des Services CAST Highlight, si les données collectées et transférées sur le Portail par le Lecteur de Code (tel que défini à la Section 5.3 (a) ci-dessous) sont corrompues, incorrectes ou modifiées pendant le processus de collecte et de diagnostic ou pendant le transfert du fichier texte vers le Portail ;
- que les données collectées par le Lecteur de Code seront exemptes d'erreurs ou exactes, ni que le fichier texte créé par le Lecteur de Code ne sera pas altéré lors de son transfert vers le Portail ;
- l'accès au Portail par Internet, à moins que l'accès ne soit entravé par des défauts de la responsabilité de CAST ou d'un prestataire de services chargé par CAST d'exploiter le Portail ;
- l'accès aux Services CAST Highlight ou leur fonctionnement ininterrompu ou exempt d'erreur ni la correction de toutes les erreurs ;
- l'adéquation des Services CAST Highlight à un usage particulier du Client ni l'aptitude à satisfaire les objectifs individuels du Client ; toute autre garantie non expressément prévue dans les Conditions Générales est exclue.

## 3. Propriété intellectuelle

**3.1** CAST détient et conserve tous les droits y compris les droits de propriété intellectuelle des sites web et des composants techniques utilisés pour fournir les Services CAST Highlight, à l'exception des composants de tiers tels que listés à l'URL suivante : <https://doc.casthighlight.com/third-party-components/>. CAST dépose régulièrement les codes sources des Services CAST Highlight auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes ("APP"). Tous les droits relatifs aux Services CAST Highlight qui ne sont pas expressément concédés au Client dans la Proposition et/ou les Conditions Générales sont réservés à CAST et, le cas échéant, à ses concédants de licence.

**3.2** Nonobstant ce qui précède, le Client détient tous les droits y compris les droits de propriété intellectuelle sur les Données générées par CAST et les Données du Client.

## 4. Données et sécurité

**4.1 Protection des données :** CAST, en tant qu'exploitant des Services CAST Highlight, collecte, a accès et analyse les Données du Client et les Données générées par CAST. Le Client est seul responsable de l'exactitude, de la qualité, de l'intégrité, de la légalité, de la fiabilité et de la

pertinence de toutes les Données du Client. Le Client concède à CAST le droit d'héberger les Données du Client et les Données générées par CAST uniquement dans le but d'exploiter les Services CAST Highlight au profit du Client, conformément à la Proposition et aux Conditions Générales.

**4.2 Sécurité :** CAST s'engage à maintenir des mesures de sécurité technologiques et procédurales adéquates, conformément aux pratiques de l'industrie.

**4.3 Mot de passe :** Le Client est responsable du maintien de la confidentialité de son/ses identifiant(s) et mot(s) de passe. Les identifiants et mots de passe sont strictement personnels et attachés à chaque personne identifiée par le Client comme utilisateur.

## 5. Description des Services CAST Highlight et prérequis

**5.1 Description des Services CAST Highlight :** Une documentation décrivant les Services CAST Highlight est disponible à l'URL suivante : <https://doc.casthighlight.com/Getting-Started-Guide.pdf>.

**5.2 Accès aux services web :** Les Services CAST Highlight sont disponibles via les URL suivantes : <https://rpa.casthighlight.com>, <https://app.casthighlight.com> ou <https://cloud.casthighlight.com>, en fonction de la configuration du Client.

**5.3 Conditions pour la fourniture des Services CAST Highlight :**

- (a) Pour activer les Services CAST Highlight, le Client doit télécharger et installer un lecteur de code ("**Lecteur de Code**"), puis l'exécuter dans l'environnement du Client pour un diagnostic local, centralisé ou distribué, sur site, des structures internes des applications. Le Client doit télécharger les résultats sur le Portail, en suivant la procédure définie par CAST. Les résultats consistent en des fichiers de données contenant les résultats des analyses et les données saisies manuellement par le chef de projet en charge de l'application ou le responsable du projet. La structure interne de l'application (code source, architecture, composants techniques et tous les composants logiciels de l'application du Client) n'est pas transférée sur le Portail et reste à tout moment derrière le pare-feu et les mécanismes de sécurité mis en place par le Client.
- (b) Exigences techniques, en particulier les navigateurs et les systèmes d'exploitation standard pris en charge : <https://doc.casthighlight.com/faq>.

**5.4 Technologies prises en charge :** <https://doc.casthighlight.com/#technologycoverage>.

## III. Conditions Générales de Licence (CAST Imaging):

### 1. Droits concédés sur CAST Imaging

**1.1 Licence :** Sous réserve des stipulations des Conditions Générales et de l'Acceptation de la Proposition, CAST concède au Client un droit limité, non-exclusif, non-transférable et ne pouvant pas faire l'objet d'une sous-licence, d'installation et d'utilisation de CAST Imaging pendant la durée précisée dans la Proposition, pour l'analyse de l'application explicitement nommée sur la base de sa taille mesurée en nombre de lignes de code indiquée dans la Proposition et pour ses seuls besoins internes ("**License**"). Chaque Licence est liée à une seule application nommée et ne peut pas être transférée à une autre application nommée pendant la durée de la Licence.

**1.2 Livraison :** CAST fournit au Client la Licence par voie électronique. Le Client doit accuser réception de la livraison de la Licence.

**1.3 Support :** Le service de support permet au Client de bénéficier des avantages suivants pendant la durée de la Licence : (i) accès aux mises à jour de CAST Imaging et de sa documentation; (ii) accès à la plateforme de téléchargement « Extend » d'extensions de CAST Imaging, telles que des modèles, des scripts, des règles, des analyseurs et (iii) accès à l'équipe de support de CAST pour l'assistance technique et la correction d'incidents. Dans le cadre du service de support, CAST assure la prise en charge et le traitement des incidents et demandes relatifs à CAST Imaging notifiés par le Client, du lundi au vendredi de 9h à 17h CET (hors jours fériés). Le Client doit notifier CAST par courriel à l'adresse suivante : [help@castsoftware.com](mailto:help@castsoftware.com) ou via le formulaire disponible à l'URL suivante: <https://help.castsoftware.com/hc/en-us/requests/new>. Les délais et conditions de prise en charge des incidents sont décrits à l'URL suivante : <https://help.castsoftware.com/hc/en-us/articles/204455607-CAST-Support-SLA>. CAST se réserve le droit d'amender ces conditions à tout moment. Le Client accepte de se conformer aux conditions de support telles que définies à l'URL ci-dessus applicables au moment de l'utilisation du support.

**1.4 Restrictions :** Le Client ne doit pas et ne doit pas permettre à un tiers de (i) procéder à l'ingénierie inverse, à la décompilation ou au désassemblage de CAST Imaging, sauf dans la mesure autorisée par la loi ; (ii) copier ou reproduire de quelque manière que ce soit CAST Imaging en tout ou en partie, à l'exception d'une copie à des fins de sauvegarde et d'archivage; (iii) traduire, modifier ou créer une œuvre dérivée de toute partie de CAST Imaging, ou créer un logiciel concurrent en utilisant CAST Imaging ou sa documentation ou (iv) vendre, revendre, louer, sous-licencier, transférer, céder, distribuer ou exploiter commercialement de toute autre manière CAST Imaging. Le Client doit immédiatement notifier CAST s'il a connaissance d'une violation ou d'une menace de violation des stipulations de la présente Section 1.4.

### 2. Garanties et exclusions

**2.1 Garanties :** CAST garantit :

- (a) qu'elle détient et continuera de détenir pendant la durée de la Licence : (i) tous les droits nécessaires pour fournir au Client une Licence de CAST Imaging et réaliser les services de support y afférents, en vertu de la Proposition et des Conditions Générales et (ii) le droit de conclure la Proposition;

- (b) que, lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions et à la documentation fournies par CAST, CAST Imaging peut être utilisé dans le cadre de la Proposition sans violer ou enfreindre les droits d'un tiers, y compris les droits d'auteur, les brevets, les marques commerciales ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle d'un tiers ;
- (c) que la documentation fournie par CAST reflète fidèlement les fonctionnalités de CAST Imaging ; et
- (d) qu'elle se conforme à toutes les lois et réglementations applicables à son activité.

## 2.2 Exclusions: CAST ne garantit pas :

- (a) le fonctionnement ininterrompu ou exempt d'erreur de CAST Imaging ni la correction de toutes les erreurs ;
- (b) l'adéquation de CAST Imaging à un usage particulier du Client ni l'aptitude à satisfaire les objectifs individuels du Client ; toute autre garantie non expressément prévue dans les Conditions Générales est exclue.

**3. Propriété intellectuelle.** CAST détient et conserve tous les droits y compris les droits de propriété intellectuelle relatifs à CAST Imaging et sa documentation, à l'exception des composants de tiers tels que listés à l'URL suivante : <https://doc.castsoftware.com/display/SIZING/Open+source+software+shipped+with+CAST+AIP+and+CAST+Imaging>. CAST dépose régulièrement les codes sources de CAST Imaging auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes ("APP"). Tous les droits relatifs à CAST Imaging qui ne sont pas expressément concédés au Client dans la Proposition et/ou les Conditions Générales sont réservés à CAST et, le cas échéant, à ses concédants de licence.

**4. Responsabilité du Client dans l'utilisation de CAST Imaging.** Le Client est seul responsable de: (i) l'utilisation de CAST Imaging sur des ordinateurs, des serveurs ou tout autre matériel dont la configuration répond aux normes de configuration ou aux prérequis définis par CAST dans la documentation ; (ii) la qualification et les compétences de son personnel ; (iii) la réalisation de tests adéquats avant chaque montée de version de CAST Imaging dans une configuration aussi proche que possible de celle qui sera utilisée en production par le Client ; (iv) l'utilisation de CAST Imaging conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et notamment la réalisation de copies de sauvegarde des données stockées sur tout système utilisant CAST Imaging, des sources des programmes et de toute représentation logique des programmes du Client créée ou adaptée à l'aide de CAST Imaging et la réalisation de copies de sauvegarde quotidiennes des bases de données fournies avec CAST Imaging et (v) tout dommage existant ou toute erreur dans le système ou le matériel du Client ou tout virus dans les systèmes du Client.

**5. Description de CAST Imaging.** CAST Imaging et ses extensions optionnelles sont décrits à l'URL suivante: <https://www.castsoftware.com/imaging>.

## IV. Conditions Générales des Services de CAST:

### 1. Propriété intellectuelle.

**1.1 PI Préexistante:** Chaque Partie (ou ses concédants de licence, le cas échéant) conserve la propriété de ses droits de propriété intellectuelle, y compris les brevets, droits d'auteur, secrets commerciaux et autres droits de propriété ("PI") qui existaient avant la Proposition, toute PI développée, concédée sous licence ou acquise par ou au nom d'une Partie ou de ses concédants de licence indépendamment des Services de CAST ou des Livrables, ainsi que son savoir-faire, dans chaque cas y compris toute modification ou œuvre dérivée (collectivement, la "PI Préexistante"). Toute PI contenue dans les logiciels de CAST est la PI Préexistante de CAST. Dans la mesure où le personnel de CAST doit utiliser les logiciels de CAST pour exécuter les Services de CAST, le Client ne se voit pas concéder de licence ou de souscription sur ces logiciels. A des fins de clarification, les extracteurs de code et de base de données ne font pas partie des logiciels de CAST et peuvent être utilisés par le Client conformément aux instructions communiquées par CAST. En aucun cas la PI des logiciels de CAST ou des extracteurs de code et de base de données n'est cédée au Client. Le Client s'engage à : (i) ne pas transférer de quelque manière que ce soit les supports physiques, les programmes ou les autres éléments relatifs aux extracteurs de code et de base de données, (ii) ne pas reproduire tout ou partie des extracteurs de code et de base de données de quelque manière que ce soit et (iii) prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter une diffusion non autorisée. Le Client doit supprimer tous les extracteurs de code et de base de données de son système dans les huit (8) jours suivant la fin des Services de CAST.

**1.2 Cession de la PI des Livrables :** À l'exception de la PI Préexistante et sauf accord contraire des Parties dans la Proposition, CAST cède au Client la PI des Livrables, sous réserve que celui-ci ait respecté son obligation de paiement. Cette cession comprend tous les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et de traduction de tout ou partie des Livrables, pour tout usage et pour toute exploitation directe et indirecte, quel qu'en soit le mode, la forme et le support. Elle est consentie pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur en vigueur. Le Client concède à CAST un droit non-exclusif, à titre gratuit, pour le monde entier et pouvant faire l'objet d'une sous-licence, d'utilisation des Livrables, à condition qu'aucune Information Confidentielle du Client ne soit partagée ou divulguée à des tiers. Dans la mesure où la PI Préexistante de CAST est intégrée dans un Livrable fourni dans le cadre des Services de CAST ou est nécessaire à l'utilisation de celui-ci par le Client, CAST concède au Client un droit non-exclusif, à titre gratuit, non-transférable, pour le monde entier et la durée légale de protection des droits d'auteur en vigueur, d'utilisation (sans modification) de la PI Préexistante de CAST concernée, uniquement avec le Livrable et dans la mesure nécessaire à l'utilisation du Livrable par le Client.

**1.3 Droits du Client et des tiers :** Le Client doit s'assurer au préalable que CAST dispose de tous les droits nécessaires à l'exécution des Services de CAST sur les progiciels et documents fournis par le Client ou un tiers agissant pour le compte du Client, qui sont sa propriété ou la propriété de tiers. En conséquence, il est convenu que CAST n'est pas responsable des défauts affectant ces progiciels et documents. Dans le cas où les Services de CAST sont un audit d'application(s) demandé par le Client dans le but d'évaluer une entreprise en vue d'une acquisition potentielle (la "Cible") : (i) le Client garantit à CAST qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires pour permettre à CAST de réaliser les Services de CAST et d'auditer les composants source de l'application concernée, comme prévu dans la Proposition, (ii) CAST s'engage à ne pas partager ni donner accès aux composants source de l'application de la Cible au Client ou à un tiers sans l'accord écrit préalable de la Cible (y

compris par courrier électronique) et (iii) les Parties reconnaissent que les composants source de l'application concernée reçus par CAST conformément à la Proposition sont la propriété exclusive de la Cible.

**2. Validation des Livrables.** Le Client est responsable de la validation de tout Livrable fourni par CAST en vertu de la Proposition. Cette validation a pour objet la vérification de la conformité de tout Livrable à la Proposition et/ou à ses spécifications convenues entre les Parties. A défaut d'un délai différent convenu dans la Proposition, le Client dispose de cinq (5) jours ouvrés à compter de la remise du Livrable pour notifier à CAST toute non-conformité qu'il a identifiée. En l'absence de réception d'une telle notification dans le délai susmentionné, le Livrable est considéré comme accepté par le Client. En cas de non-conformité notifiée par le Client dans le délai susvisé, CAST s'engage à corriger la non-conformité concernée dans les meilleurs délais et à livrer au Client le Livrable corrigé pour qu'il puisse vérifier sa conformité dans les mêmes conditions, à l'exclusion de tout autre recours du Client.

**3. Garanties et exclusions.** CAST garantit qu'elle réalise les Services de CAST avec tout le soin et la diligence nécessaires, conformément à la Proposition. Toute utilisation des Livrables s'effectue aux risques et sous la seule responsabilité du Client. CAST ne prend aucun engagement relatif à la mise en œuvre future des Livrables, y compris quant à l'atteinte des objectifs du Client. En particulier, si les Services de CAST sont un audit d'application(s) demandé par le Client dans le but d'évaluer une Cible, le Client reconnaît que: (i) CAST n'a accès qu'à certaines informations indiquées dans la Proposition et réalise les Services de CAST sur cette base uniquement et (ii) le Client est seul responsable des conséquences des décisions qu'il prend et des mesures qu'il met en œuvre ou non sur la base des Livrables. Par ailleurs, CAST ne prend aucun engagement vis-à-vis des tiers. En conséquence, la fourniture des Services de CAST au profit de tiers ou l'utilisation directe ou indirecte par des tiers de tout ou partie des Livrables s'effectue sous la seule responsabilité du Client. Le Client s'engage à indemniser CAST de tous les frais et dépenses en cas de réclamations de tiers contre CAST ou ses Sociétés Affiliées découlant de la fourniture des Services de CAST ou de l'utilisation des Livrables.

**4. Coopération.** Le Client reconnaît que le bon déroulement des Services de CAST nécessite la coopération de bonne foi du Client et, le cas échéant, de la Cible. En conséquence, le Client s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Proposition dans les délais prévus et à assurer sa pleine coopération et, le cas échéant, la coopération de la Cible avec CAST. En cas de manquement du Client et/ou de la Cible à leurs obligations au titre de la Proposition, CAST (i) ne sera pas tenue de respecter toute obligation lui incombant au titre de la Proposition affectée par le manquement, (ii) pourra bénéficier d'un délai supplémentaire raisonnable en fonction des circonstances et du remboursement des coûts raisonnables encourus en conséquence et (iii) ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences découlant du manquement du Client et/ou de la Cible.

**5. Prix.** Les prix des Services de CAST ont été établis en tenant compte du périmètre des Services de CAST, des Livrables, du calendrier de réalisation, des hypothèses et des Conditions Générales. En cas de modification non imputable à CAST d'un ou de plusieurs de ces éléments, CAST sera en droit de réviser les prix en conséquence.

**6. Personnel et sous-traitance.** Le personnel de CAST et/ou de ses Sociétés Affiliées affecté à la réalisation des Services de CAST reste en toutes circonstances sous la seule autorité et responsabilité de CAST et/ou de la Société Affiliée concernée, seule habilitée à lui adresser des directives et instructions. En tout état de cause, seule CAST et/ou la Société Affiliée concernée assure l'autorité hiérarchique et disciplinaire et la gestion administrative, comptable et sociale de son personnel, y compris en cas d'intervention dans les locaux du Client. CAST se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des Services de CAST à des tiers, sous réserve de l'accord écrit préalable du Client. Le Client accepte que CAST puisse sous-traiter les Services de CAST à ses Sociétés Affiliées. En cas de sous-traitance autorisée, CAST reste responsable des Services de CAST réalisés par ses sous-traitants.